

LE BUDGET MOBILITÉ EN ENTREPRISE : Vers une mobilité durable et avantageuse pour les travailleurs·euses et les employeurs

Thématique et Enjeux :

Le budget mobilité est entré en vigueur le 1^{er} mars 2019. Le concept du budget mobilité est une proposition qui émane des syndicats afin d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture de société. Il permet aux travailleurs possédant une voiture de société de poser des choix de mobilité plus durables.

Chiffres Clés :

- Selon une étude de l'IPSOS, quatre travailleurs belges sur 10 (43%) ont recours à des moyens de transport durables pour rejoindre leur lieu de travail.
- En 2023, 1 travailleur sur 500 dispose désormais d'un budget mobilité, selon SD Works, prestataire de service RH.
- Le gouvernement wallon encourage le budget mobilité dans le cadre de sa politique visant à réduire les émissions de CO2 du secteur des transports.

Avantages pour les Travailleurs :

- 1. Liberté de Choix :** Le budget mobilité offre aux employés la possibilité de choisir le mode de transport qui correspond le mieux à leurs besoins et préférences, tels que le vélo, les transports en commun, le covoiturage ou même une voiture moins polluante.
- 2. Amélioration de la Qualité de Vie :** En optant pour des solutions de mobilité plus durables, les travailleurs peuvent profiter de trajets plus fluides, moins stressants et moins polluants, améliorant ainsi leur bien-être au quotidien.
- 3. Économies Financières :** Le budget mobilité permet aux employés de réaliser des économies sur les frais liés à l'entretien, l'assurance et le carburant d'une voiture de société, tout en bénéficiant d'une indemnité de déplacement non imposable.

Avantages pour les Employeurs :

- 1. Réduction des Coûts de Mobilité :** Le budget mobilité offre aux entreprises une opportunité de maîtriser leurs coûts liés aux voitures de société et aux frais de déplacement, ce qui peut représenter des économies financières significatives.
- 2. Avantages Fiscaux :** En Belgique, les employeurs peuvent déduire fiscalement les montants octroyés dans le cadre du budget mobilité, bénéficiant ainsi d'avantages fiscaux appréciables.
- 3. Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) :** La mise en place du budget mobilité démontre l'engagement de l'entreprise envers une mobilité durable et responsable.
- 4. Attractivité et Rétention des Talents :** Proposer un budget mobilité peut améliorer l'attractivité de l'entreprise envers les candidats et contribuer à fidéliser les talents en répondant à leurs besoins en matière de mobilité.



En conclusion, le budget mobilité en entreprise représente une solution prometteuse pour favoriser une mobilité plus durable, répondant aux enjeux environnementaux et économiques. Les délégués syndicaux jouent un rôle essentiel en sensibilisant les entreprises à cette initiative qui offre des avantages significatifs tant pour les travailleurs que pour les employeurs en Belgique et en Wallonie. Le budget mobilité offre aux employés concernés une plus grande liberté de choix, améliore leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat tout en permettant aux entreprises de réduire leurs coûts et de renforcer leur responsabilité sociale.

Pour aller plus loin :

[Rise – Ressources – Tout savoir sur le budget mobilité – Version mise à jour au 31/12/2022](#)

Une mise à jour de la fiche sur le budget mobilité sera disponible sur le site rise.be dès janvier 2024